

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1921

2 octobre 2009

SOMMAIRE

Accuradent S.à r.l.	92205	Hydrus International S.à r.l.	92166
AIG Invest (Lux)	92200	Interloge	92195
Airmon Lux 2	92201	Intersec Holding S.A.	92192
Akemis Holding S.à.r.l.	92166	Kikuoka Luxembourg S.A.	92197
Alpha Asset S.A.	92199	KoSa Luxembourg Capital S.à.r.l.	92203
ALTO Luxembourg	92197	Mary Ann S. à r.l.	92163
AMO Holding 4 S.A.	92201	Max Participations II S.à r.l.	92166
AMO Holding 9 S.A.	92198	Meinek S.A.	92172
Association Arend & Fischbach S.A.	92170	Meridiam Infrastructure A2 West S.à r.l.	92196
Association Arend & Fischbach S.A.	92165	Mine Holding S.A.	92162
Baneco S.A.	92172	Mondi Technology Investments S.A.	92202
Belluna S.A.	92199	My Models Sàrl	92208
Benalex - Luxe S.A.	92197	NIS Holdings S.à r.l.	92165
BTM Foot International S.A.	92165	Nordic Cable Holding S.C.A.	92200
BTM Group S.A.	92172	Ocean Continental S.à r.l.	92179
BTMLuxcars S.A.	92171	Olympe Europe Finance S.A.	92201
Comparex Luxembourg	92197	Olympe Europe Finance S.A.	92201
Dana European Holdings Luxembourg S.à r.l.	92202	Onis Group S.A.	92162
DB Silver III S.à r.l.	92177	Paxos Holdings S.à r.l.	92165
DB Silver II S.à r.l.	92175	Paxos Holdings S.à r.l.	92166
DB Silver IV S.à r.l.	92190	Philip Morris Luxembourg	92203
DB Silver S.à r.l.	92194	Praetorian Finance S.A.	92168
ECO Luxembourg S.à r.l.	92162	PREST'CAR LUX	92175
Euroinvest (Luxembourg 2) S.à r.l.	92162	Prime Properties Investments S.A.	92162
Euro-Shopping, s.à r.l.	92171	Story S.A.	92171
Exclusive Garden S.à r.l.	92184	Stratos LFC S.A.	92203
Expansion Real Estate S.A.	92199	T.B. Volani Holding S.A.	92168
Financière Star 2 S.à r.l.	92170	TV Holding S.à r.l.	92171
Financière Terraglio SA	92170	Veni Vidi Vici Luxembourg S.à r.l.	92170
"GAEC de Feulen (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)"	92196	W2005/W2007 Vernal Holding 1 Luxem- bourg	92168
Halifax S.A.	92198	W2005/W2007 Vernal Holding 1 Luxem- bourg (H2) S.C.S.	92168
Hammer Logistik A.G.	92204	W2007 Parallel Vernal S.à r.l.	92168
Henri Guillaume II, Société civile immobi- lière	92204	Xceram S.à r.l.	92205
Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A.	92185		

Mine Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 76.332.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MINE HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009114369/12.

(090137366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Onis Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.297.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ONIS GROUP S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009114370/12.

(090137364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

ECO Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.562.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hille-Paul Schut

Gérant

Référence de publication: 2009114371/12.

(090137362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Prime Properties Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.389.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009114399/10.

(090137569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Euroinvest (Luxembourg 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 84.047.

—
Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/09/2009.

TMF Management Luxembourg S.A.

Xenia Kotoula / Jorge Pérez Lozano

Director / Director

Référence de publication: 2009119751/13.

(090144149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Mary Ann S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.312.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 138.190.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the eighth of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Sandpiper Guarantee Co 2 Limited, a company organized under the laws of Jersey, having its registered office at 1-3, avenue Le Bas, JE-JE4 8NB St Saviour, Jersey, and registered with the Jersey trade register under number 98198 (the "Sole Shareholder"), here represented by Mrs Corinne Petit, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 7 September 2009.

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, declared and requested the notary to enact:

1. that the Company has been incorporated by deed of the undersigned notary, on 18 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1284 dated 27 May 2008 (page 61620) and its articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on 9 July 2008 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1933 dated 7 August 2008 (page 92745);

2. that the subscribed share capital of the Company amounts currently to EUR 9,312,500 (nine million three hundred and twelve thousand five hundred Euro), represented by 9,312,500 (nine million three hundred and twelve thousand five hundred) shares of EUR 1 (one Euro) each, fully paid up;

3. that the Sole Shareholder holds all of the 9,312,500 (nine million three hundred and twelve thousand five hundred) shares representing the share capital of the Company;

4. the Sole Shareholder, after careful review of the financial statements drawn by the board of managers of the Company as at 7 September 2009 for the liquidation of the Company (the "Liquidation Statements"), declares to have full knowledge of the articles of association and the financial situation of the Company;

5. that the Sole Shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution and liquidation of the Company as of the date of the present deed;

6. that the Sole Shareholder declares that all the known debts and liabilities of the Company towards third party creditors have been paid or duly accounted for;

7. that the Sole Shareholder declares to irrevocably take over and assume personally all assets, liabilities and commitments known or unknown, eventual or contingent, of the dissolved Company and the liquidation of the Company is terminated without prejudice that it assumes all its liabilities;

8. that the Company's share register be cancelled as a result of the dissolution of the Company;

9. that the Sole Shareholder fully discharges the managers for the performance of their duties as managers of the Company up to this date; and

10. that the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the registered office of the Company at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,700 (one thousand seven hundred Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le huit septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Sandpiper Guarantee Co 2 Limited, une société constituée et existant sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 1-3, avenue Le Bas, JE-JE48NB St Saviour, Jersey, et immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 98198 ("Associé Unique"), ici représentée par Madame Corinne Petit, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 7 septembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, sera enregistrée avec le présent acte.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré et a requis le notaire d'acter:

1. que la Société a été constituée par un acte du notaire instrumentant en date du 18 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1284 en date du 27 mai 2008 (page 61620) et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du Maître Paul Decker, notaire résidant à Luxembourg, en date du 9 juillet 2008 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1933 en date 7 août 2008 (page 92745);

2. que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à EUR 9.312.500,- (neuf millions trois cent douze mille cinq cents euros), représenté par 9.312.500 (neuf millions trois cent douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, intégralement libérée;

3. que l'Associé Unique détient toutes les 9.312.500 (neuf millions trois cent douze mille cinq cents) parts sociales représentant le capital social de la Société;

4. que l'Associé Unique, après revue soigneuse des comptes, établis par le conseil de gérance de la Société au 7 septembre 2009 pour la liquidation de la Société (les "Comptes de Liquidation"), déclare avoir une parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5. que l'Associé Unique décide explicitement de procéder à la dissolution et à la liquidation de la Société à la date du présent acte;

6. que l'Associé Unique déclare que tous les actifs et passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers créiteurs ont été payés ou dûment provisionnés;

7. que l'Associé Unique déclare prendre irrévocablement à sa charge tous les actifs, passifs et engagements connus ou inconnus, éventuels et incertains, de la Société dissoute et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;

8. que le registre des associés de la Société sera annulé en conséquence de la dissolution de la Société;

9. que l'Associé Unique accorde la décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs fonctions en tant que gérants de la Société jusqu'à ce jour; et

10. que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de cinq ans au siège social de la Société 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ EUR 1.700 (mille sept cents euros).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 septembre 2009. LAC/2009/36690. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009121130/103.

(090145708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

Association Arend & Fischbach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 122.596.

—
Réunion du Conseil d'Administration du 17 juillet 2009

En exécution de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juillet 2009, en cours de publication au Mémorial, les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité de déléguer ses pouvoirs de gestion journalière, y inclus les actes de disposition immobilière individuellement à Madame Sylvie Winkin-Hansen, de sorte qu'elle a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2011.

Ainsi la société pourra être engagée individuellement par ses 3 administrateurs-délégués, à savoir:

Monsieur Nico Arend

Monsieur Carlo Fischbach

Madame Sylvie Winkin-Hansen.

Mersch, le 17 juillet 2009.

Nico AREND / Carlo FISCHBACH / Sylvie WINKIN-HANSEN.

Référence de publication: 2009120967/18.

(090145536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

BTM Foot International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5752 Frisange, 31A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.733.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 septembre 2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 17 septembre 2009, que l'assemblée a pris acte de la démission de Monsieur Saifi Messaoud né le 2 octobre 1968 à Mont-Saint-Martin (France) demeurant à F-54620 Beuveille, 2, rue Léon Blum de son mandat d'administrateur délégué.

L'assemblée a nommé à l'unanimité aux fonctions d'administrateur délégué Monsieur Aytekin CAN, né le 4 janvier 1976 à Metz, demeurant à L-3321 Berchem, 8, rue Oscar Roméo, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

BTM FOOT INTERNATIONAL

Signature

Référence de publication: 2009120964/16.

(090145579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

NIS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 135.147.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009121321/10.

(090146233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Paxos Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 110.662.

—
Les Comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 15 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009121314/10.

(090146230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Paxos Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 110.662.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 15 septembre 2009. Signature.

Référence de publication: 2009121319/10.

(090146231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Akemis Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.400,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 132.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2009121329/11.

(090146241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Hydrus International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 141.775.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2009121311/10.

(090146226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Max Participations II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 106.062.

In the year two thousand nine, on the eighth of September.
Before the undersigned Maître Alex WEBER, notary residing in Bascharage.

There appeared:

"MAX PARTICIPATIONS I, S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, rue Basse, L-4963 Clemency, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 106.061,
here represented by its sole manager Mr Jean-Philippe PONCELET, company manager, with professional address in L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

The appearing party is the sole shareholder of "MAX PARTICIPATIONS II, S.à r.l." (identity number 2005 24 02 132), a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 106.062, incorporated as a société à responsabilité limitée pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, notary residing in Luxembourg, on 9 February 9th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of June 9th, 2005, number 555 (hereafter the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company.
2. Restatement of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company.

The sole shareholder approved the following resolutions:

92167

First resolution

The sole shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 9, rue Basse, L-4963 Clemency with immediate effect.

Second resolution

Pursuant to the previous resolution, the sole shareholder resolved to modify the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

" **Art. 5. 1st paragraph.** The registered office of the Company is established in Clemency."

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Bascharage, at the notary's office, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le huit septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

"MAX PARTICIPATIONS I, S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 9, rue Basse, L-4963 Clemency, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la Section B numéro 106.601,

ici représentée par son gérant unique Monsieur Jean-Philippe PONCELET, gérant de société, ayant son adresse professionnelle à L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

La comparante est l'associée unique de MAX PARTICIPATIONS II, S.à r.l. (numéro d'identification 2005 24 02 132), une société constituée et existant à Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 106.062, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 juin 2005, numéro 555 (la "Société").

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Transfert du siège social de la Société.
2. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société.

L'associé unique approuve les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société du 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 9, rue Basse, L-4963 Clemency, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'associée unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le siège de la Société est établi à Clemency."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Bascharage, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: PONCELET, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 10 septembre 2009. Relation: CAP/2009/3067. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 16 septembre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009121310/77.

(090146196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

W2005/W2007 Vernal Holding 1 Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 127.366.

Constituée par-devant Me Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 2 mai 2007, acte publié au Mémorial C, no 1227 du 21 juin 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Cahuzac
Manager

Référence de publication: 2009121335/14.

(090146247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

W2005/W2007 Vernal Holding 1 Luxembourg (H2) S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 127.367.

Constituée par-devant Me Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 2 mai 2007, acte publié au Mémorial C, no 1227 du 21 juin 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Cahuzac
Mandataire

Référence de publication: 2009121332/14.

(090146244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

W2007 Parallel Vernal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.261.

Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2007, acte publié au Mémorial C, no 1949 du 11 septembre 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Cahuzac
Manager

Référence de publication: 2009121338/14.

(090146249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

**Praetorian Finance S.A., Société Anonyme,
(anc. T.B. Volani Holding S.A.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 147.477.

L'an deux mille neuf,
Le huit septembre,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "T.B. VOLANI HOLDING S.A.", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée sous la dénomination sociale de "PRAETORIAN FINANCE S.A.", suivant acte reçu par le notaire Karine REUTER, en date du 30 juillet 2009, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 août 2009, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 147.477.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Jacqueline BERNARDI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Faride BENTEBBAL, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Annulation des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 6 août 2009.
2. Confirmation de la dénomination sociale de la société "PRAETORIAN FINANCE S.A."
3. Confirmation de la composition du conseil d'administration.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'annuler les décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 6 août 2009 concernant la modification de la dénomination sociale de la société et la modification des membres du conseil d'administration.

Seconde résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale confirme que la dénomination sociale de la société est la suivante depuis le jour de sa constitution: "PRAETORIAN FINANCE S.A.", et décide qu'il a lieu d'annuler la modification du premier alinéa de l'article un des statuts.

Troisième résolution

L'assemblée générale confirme que les membres du conseil d'administration de la société sont, et ont toujours été, les personnes suivantes:

- Monsieur Jean FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,
- Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,
- Madame Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Capiaux, J. Bernardi, F. Bentebbal, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 septembre 2009. Relation LAC / 2009 / 36864. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009121202/66.

(090145416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

Financière Star 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 110.205.

Les comptes annuels au 31 août 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009121341/11.

(090146250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Financière Terraglio SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 107.387.

Les comptes annuels au 31 janvier 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009121356/10.

(090146254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Veni Vidi Vici Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Eischen, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 137.740.

Les comptes annuels pour la période du 28 mars 2008 au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009121342/12.

(090146252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Association Arend & Fischbach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 122.596.

Réquisition modificative du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 juillet 2009

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 juillet 2009 les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'assemblée a nommé nouveau administrateur-délégué pour une durée de trois ans, Madame Sylvie Winkin-Hansen, demeurant à L- 9647 Doncols, 28, Duerfstrooss, avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2011.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de déléguer ses pouvoirs de gestion journalière, y inclus les actes de disposition immobilière, individuellement à Madame Sylvie Winkin-Hansen, de sorte qu'elle a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature, même pour les actes de disposition immobilière.

Ainsi la société pourra être engagée individuellement par ses 3 administrateurs-délégués, à savoir:

Monsieur Nico Arend

Monsieur Carlo Fischbach

Madame Sylvie Winkin-Hansen

N. AREND

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009120968/21.

(090145536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

BTMLuxcars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5752 Frisange, 31A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.170.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 septembre 2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 17 septembre 2009, que l'assemblée a pris acte de la démission de Monsieur Saifi Messaoud né le 2 octobre 1968 à Mont-Saint-Martin (France) demeurant à F-54620 Beuveille, 2, rue Léon Blum de son mandat d'administrateur et d'administrateur délégué.

L'assemblée a nommé à l'unanimité aux fonctions d'administrateur délégué Monsieur Aytakin CAN, né le 4 janvier 1976 à Metz, demeurant à L-3321 Berchem, 8, rue Oscar Roméo, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

BTM LUXCARS SA

Signature

Référence de publication: 2009120962/16.

(090145584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

Euro-Shopping, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 99.733.

—
Suite à la cession de parts du 23 avril 2009, le capital de la Sàrl susmentionnée est réparti comme suit:

JOTEL ENTERPRISES LIMITED 100 parts sociales

Jean SNIJKERS

Gérant

Référence de publication: 2009120960/11.

(090145604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

Story S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 74, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 48.866.

—
Par la présente, je vous informe de ma démission avec effet immédiat en tant qu'Administrateur de la société anonyme Story S.A., société de droit luxembourgeois, avec siège social au 74, Val Ste Croix, L-1370 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 48.866.

Signée et faite à Homécourt le 14 septembre 2009, en trois exemplaires originaux.

Nordine Bouchakour

Administrateur

Référence de publication: 2009120958/13.

(090145650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

TV Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.127.

—
En date du 22 juillet 2009, Waterside Financial Ltd, avec siège social à Main Street, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques a cédé la totalité de ses 12.500 parts sociales à Team Viewer Holdings Ltd avec siège social au 1, Romasco Place, Wickhams Cay, VG1110 Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques qui les acquiert.

En conséquence, TeamViewer Holdings Ltd devient l'associé unique avec 12.500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009120952/14.

(090145682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

Baneco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 134.404.

Extrait des délibérations portant publication de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg ville en date du 15 juin 2009

Décisions

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'accepter, avec effet à partir de ce jour, la démission de leur poste d'Administrateurs de Madame Isabelle Figue, y compris en tant qu'administrateur délégué, et de Messieurs Muhammet Aydin et Salami Kilic.
- de nommer Monsieur Marc Hollebeke, administrateur, né le 30 juillet 1952 à Bruxelles en Belgique et demeurant Rue Maigre sense, 97 - B-4650 Julemont en Belgique, Monsieur Frederic Marx né le 6 mai 1974 à Rocourt en Belgique et demeurant Quai de la déviation, 47/6 à B-4000 Liège en Belgique et Monsieur Pascal Cokaiko né le 23 septembre 1972 à Chênée en Belgique et demeurant Rue Lonhielle, 11/13 app. 6 - B-4000 Liège en Belgique aux postes d'administrateurs à partir de ce jour et pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2015.
- de nommer Monsieur Marc Hollebeke, pré-qualifié au poste d'administrateur délégué à partir de ce jour et pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2015 et lui confère tous les pouvoirs nécessaires à la gestion journalière, dans le sens le plus large, y compris la gestion des comptes bancaires.
- d'accepter à partir de ce jour la démission de la société Brumar s.a. de son poste de commissaire aux comptes.
- de nommer la société Moneylift s.a. dont le siège social est situé à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth et inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le n° B 96.010 en tant que nouveau commissaire aux comptes à partir de ce jour et pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2015.
- de transférer l'adresse du siège social au 29, rue du Fort Elisabeth à L-1463 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009120954/29.

(090145661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

BTM Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5752 Frisange, 31A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.523.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 septembre 2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 17 septembre 2009, que l'assemblée a pris acte de la démission de Monsieur Saifi Messaoud né le 2 octobre 1968 à Mont-Saint-Martin (France) demeurant à F-54620 Beuveille, 2, rue Léon Blum de son mandat d'administrateur.

Pour extrait conforme

BTM GROUP SA

Signature

Référence de publication: 2009120966/14.

(090145564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

Meinek S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 39.141.

In the year two thousand and nine, on the ninth of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy under the denomination of "MEINEK S.A.", R.C.S Luxembourg B 39.141, incorporated by a

notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 246 of the year 1992. The Articles of Association have been modified for the last time by an ordinary general meeting held under private seal on April 4th, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 687, of September 23rd, 2000.

The assembly is presided by Mr Fabrice ROTA, private employee, with professional address in Luxembourg, who appoints as secretary Mr Bart VERMAAT, private employee, with professional address in Luxembourg.

The assembly elects as scrutineer Mr Jean-Jacques JOSSET, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from the attendance list established and certified by the members of the bureau that all the four thousand (4,000) shares, with a par value of four hundred and fifty-four euro (EUR 454) each, representing the total capital of one million eight hundred sixteen thousand euro (EUR 1,816,000), are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all shareholders represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxy holder of the shareholders all represented at the meeting and members of the bureau shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is the following:

- 1) Decision to set up the voluntary liquidation of the Company;
- 2) Appointment of one or several liquidators and definition of their powers;
- 3) Miscellaneous.

After approval of the Chairman's statement and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed after deliberation the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The Meeting resolves, in compliance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting appoints as liquidator "Fides (Luxembourg) S.A.", with registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under number B 41.469 in relation to the voluntary liquidation of the Company (the "Liquidator").

Third resolution

The Meeting resolves that the liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 to 148bis of the coordinated law on commercial companies of August 10th, 1915 (the "Law").

The liquidator is required to prepare an inventory of all assets and liabilities of the Company.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of his powers, which he will define and for the duration fixed by him.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the partners of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

Costs

All costs and fees due as a result of the foregoing extraordinary general shareholders' meeting are valued at one thousand euro (1.000,-EUR) and shall be charged to the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, and in faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le neuf septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée "MEINEK S.A.", R.C.S Luxembourg B 39.141, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, constitué suivant un acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 246, de l'année 1992. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant une assemblée générale annuelle tenue sous seing privée en date du 4 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 687, en date du 23 septembre 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fabrice ROTA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Bart VERMAAT, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Jacques JOSSET, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le Président expose ensuite que:

I. Il ressort de la liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que toutes les quatre mille (4.000) actions, d'une valeur nominale de quatre cent cinquante-quatre euros (EUR 454) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million huit cent seize mille euros (EUR 1.816.000) est dûment représenté à la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après, sans notice préalable. Les associés présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués à l'Assemblée et informés de l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par les mandataires de tous les associés représentés à l'assemblée et des membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Décision de la mise en liquidation volontaire de la Société;
- 2) Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et définition de leur pouvoir;
- 3) Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé du Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et, après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée décide, en conformité à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de dissoudre la société et de la mettre volontairement en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Assemblée désigne comme liquidateur "Fides (Luxembourg) S.A.", ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, enregistré auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.469 en relation avec la liquidation volontaire de la Société (le "Liquidateur").

Troisième résolution

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

Le Liquidateur devra dresser l'inventaire de l'actif et du passif de la Société.

Vis-à-vis des tiers la Société sera tenue par la seule signature du Liquidateur.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille euros (1.000,- EUR) sont à charge de la société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Rota, B. Vermaat, J.-J. Josset, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 septembre 2009. LAC/2009/36850. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009121118/119.

(090145157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

PREST'CAR LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 136.466.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 septembre 2009

Monsieur Saifi MESSAOUD, né le 1^{er} octobre 1968 à Mont Saint Martin (France) demeurant à F-54620 Beuveille, 2, rue Blum est destitué de ses fonctions. Monsieur Aytekin CAN, né le 4 janvier 1976 à Metz, demeurant à L-3321 Berchem, 8, rue Oscar Roméo est nommé nouveau gérant, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Prest'Car Lux sàrl

Signature

Référence de publication: 2009120950/14.

(090145688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

DB Silver II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 113.435.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of August.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg

There appeared:

The company "DEUTSCHE BANK FINANCE INTERNATIONAL GmbH", incorporated under the law of Germany, having its registered office at Mergenthalerallee 77, D-65760 Eschborn, Germany,

here represented by Mr Stéphane WEYDERS, independent auditor, with professional address at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on August 21, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That "DEUTSCHE BANK FINANCE INTERNATIONAL, GmbH" is the Sole Shareholder of the company "DB SILVER II S.à r.l.", having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 113.435, incorporated by a notarial deed on the 30th of January, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 10th of April, 2006, number 726.

- That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, the Sole Shareholder decides to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to appoint TASL PSF S.A., Société Anonyme, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 94.933, as liquidator.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to grant full discharge to the members of the board of managers ("conseil de gérance") for the exercise of their mandates. Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro (EUR 750).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing party and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mil neuf, le vingt-six août.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société "DEUTSCHE BANK INTERNATIONAL, Gmbh", constituée sous le droit allemand, ayant son siège social au Mergenthaleralle 77, D-65760 Eschborn, Allemagne;

ici représentée par Monsieur Stéphane WEYDERS, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 21 août 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

- Que "DEUTSCHE BANK INTERNATIONAL, Gmbh", précitée déclare être l'unique associée de la société "DB SILVER II S.à r.l." avec siège social au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 113.435, constituée suivant acte notarié en date du 30 janvier 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 726 du 10 avril 2006.

- Que l'Associée unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'Associée Unique décide de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de nommer liquidateur TASL PSF S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 94.933.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera..

Troisième résolution

L'Associée Unique décide de donner décharge pleine et entière aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à sept cent cinquante EUROS (EUR 750).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la comparante représenté comme dit ci-avant, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande de cette même comparante, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: St. WEYDERS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} septembre 2009. Relation: LAC/2009/35552. Reçu: douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009121108/94.

(090145712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

DB Silver III S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.894.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of August.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg

There appeared:

The company "DEUTSCHE BANK FINANCE INTERNATIONAL GmbH", incorporated under the law of Germany, having its registered office at Mergenthalerallee 77, D-65760 Eschborn, Germany,

here represented by Mr Stéphane WEYDERS, independent auditor, with professional address at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on August 21, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That "DEUTSCHE BANK FINANCE INTERNATIONAL, GmbH" is the Sole Shareholder of the company "DB SILVER III S.à r.l.", having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 114.894, incorporated by a notarial deed on the 14th of March, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 30th of March, 2006, number 1051.

- That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, the Sole Shareholder decides to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to appoint TASL PSF S.A., Société Anonyme, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 94.933, as liquidator.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period he may determine.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to grant full discharge to the members of the board of managers ("conseil de gérance") for the exercise of their mandates. Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro (EUR 750).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing party and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède

En l'an deux mil neuf, le vingt-six août.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société "DEUTSCHE BANK INTERNATIONAL, Gmbh", constituée sous Le droit allemand, ayant son siège social au Mergenthalerallee 77, D-65760 Eschborn, Allemagne;

ici représentée par Monsieur Stéphane WEYDERS, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 21 août 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

- Que "DEUTSCHE BANK INTERNATIONAL, Gmbh", précitée déclare être l'unique associée de la société "DB SILVER III S.à r.l." avec siège social au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 114.894, constituée suivant acte notarié en date du 14 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1051 du 30 mai 2006.

- Que l'Associée unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'Associée Unique décide de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de nommer liquidateur TASL PSF S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 94.933.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'Associée Unique décide de donner décharge pleine et entière aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à sept cent cinquante EUROS (EUR 750).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la comparante représenté comme dit ci-avant, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande de cette même comparante, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: St. WEYDERS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} septembre 2009. Relation: LAC/2009/35553. Reçu: douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009121110/94.

(090145713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

Ocean Continental S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 148.120.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine,
on the fourteenth day of the month of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

- 1) Mr Graham DEW, employee, residing at 2, rue de l'Hôpital, L-8423 Steinfort;
- 2) Mr Niall LAMBERT, employee, residing at 7a, rue d'Uebersyren, L-6930 Mensdorf;
- 3) Mr James LITTLE, employee, residing at 6, rue de Charency, F-54260 Villette;
- 4) Mr Olivier MARTIN, lawyer, residing at 36, rue Floréal, B-6791 Athus (Belgium).

Such appearing parties, all personally being present, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Ocean Continental S.à r.l." (the "Company").

Art. 2. The purposes for which the company is formed are the buying and the selling, the chartering in and the chartering out, and the management of seagoing ships, as well as the financial and the commercial operations that relate directly and indirectly to such activities.

Furthermore, the company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR), represented by one thousand (1.000) shares with a par value of TWELVE EUROS and FIFTY CENTS (12.50 EUR) per share.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked

and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on the 1 January of each year and ends on 31st December the same year.

Art. 15. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding

in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 17. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All thousand (1,000) shares have been subscribed and fully paid up in cash as follows:

1) Mr Graham DEW, prenamed, one hundred and twenty shares	120
2) Mr Niall LAMBERT, prenamed, one hundred and twenty shares	120
3) Mr James LITTLE, prenamed, six hundred and forty shares	640
4) Mr Olivier MARTIN, , prenamed, one hundred and twenty shares	120
TOTAL: ONE THOUSAND shares	1,000

Proof of all such payments in cash totalising TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2009.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately eight hundred euro.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at one (1).

The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

Mr James LITTLE, employee, residing at 6, rue de Charency, F-54260 Villette.

In conformity with Article eleven (11) of the present Articles of Incorporation, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

2) The registered office is established at 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the appearing persons, the same appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,

le quatorze septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

- 1) Monsieur Graham DEW, employé privé, demeurant à L-8423 Steinfort, 2, rue de l'Hôpital;
- 2) Monsieur Niall LAMBERT, employé privé, demeurant à L-6930 Mensdorf, 7a, rue d'Uebersyren;
- 3) Monsieur James LITTLE, employé privé, demeurant à F-54260 Villette, 6 rue de Charency;
- 4) Monsieur Olivier MARTIN, juriste, demeurant à B-6791 Athus (Belgique), 36, rue Floréal.

Lesquels comparants, tous ici personnellement présents, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Océan Continental S.à r.l." (ci-après, la "Société").

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

En outre, la société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par mille (l'000) parts sociales d'une valeur nominale de DOUZE EUROS et CINQUANTE CENTS (12,50 EUR) par part sociale.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les mille (1.000) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en numéraire comme suit:

1) Monsieur Graham DEW, prénommé, cent vingt parts sociales	120
2) Monsieur Niall LAMBERT, prénommé, cent vingt parts sociales	120
3) Monsieur James LITTLE, prénommé, six cent quarante parts sociales	640
4) Monsieur Olivier MARTIN prénommé, cent vingt parts sociales	<u>120</u>
TOTAL: MILLE PARTS SOCIALES	1.000

La preuve de tous ces paiements en numéraire a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à un (1).

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur James LITTLE, employé privé, demeurant à F-54260 Villette, 6 rue de Charency.

En conformité avec l'article onze (11) des présents statuts et en cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la société est établi aux 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les personnes comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. DEW, N. LAMBERT, J. LITTLE, O. MARTIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 septembre 2009. Relation: EAC/2009/10853. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 SEP. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009121219/284.

(090146202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Exclusive Garden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 12, Marbuergerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 146.919.

Im Jahre zweitausendneun, den achten September.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch,

Ist erschienen:

Herr Jens LEUFGEN, Gärtner, geboren am 18. Oktober 1985 in Prüm (Deutschland) wohnhaft in D-54619 Üttfeld (Deutschland), Dorfstrasse, 21.

Und erklärt andurch abzutreten, unter der gesetzlichen Gewähr, zu vollem und unwiderruflichem Eigentum an:

Herrn Guido SCHRÖNEN, Gärtnermeister und staatlich geprüfter Wirtschaftler, geboren am 28. Januar 1977 in Prüm (Deutschland), wohnhaft in D-54689 Daleiden (Deutschland), in der Elkes, 3-5, fünfzig (50) Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "EXCLUSIVE GARDEN S.à r.l." mit Sitz in L-9764 Marnach, 12, Marbuergerstrooss, gegründet zufolge Urkunde des instrumentierenden Notars vom 25. Juni 2009, veröffentlicht im Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 1416 vom 22. Juli 2009, eingeschrieben im Firmenregister Diekirch unter der Nummer B146919

zum Preise von sechstausendzweihundertfünfzig (6 250) Euro.

Der vorgenannten Herr Jens LEUFGEN erklärt und bekennt den Verkaufspreis von dem Ankäufer vor Errichtung des Gegenwärtigen ausbezahlt erhalten zu haben. Worüber hiermit QUITTUNG.

Herr Guido SCHRÖNEN, vorgeannt, tritt ab heute in den Besitz und Genuss der fünfzig (50) Gesellschaftsanteile, ist somit alleiniger Inhaber des Gesellschaftskapitals und beschließt die Gesellschaft als Einmangengesellschaft weiterzuführen.

Nach vorgeannter Abtretung faßt der alleinige Gesellschafter folgenden Beschluss:

Einzigter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Artikel 6 der Statuten umzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert (12 500) Euro und ist eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig (125) Euro alle dem vorgenannten Herrn Guido SCHRÖNEN gehörend".

Die Komparenten erklären dass die Kosten dieser Urkunde zu Lasten von Herrn Jens LEUFGEN, vorgeannt, gehen.

Aufgenommen in Diekirch in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Leufgen, Schronen, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 9 septembre 2009. Relation: DIE/ 2009 / 8809. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Ries.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations erteilt.

Diekirch, den 16. September 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009121136/41.

(090145327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 79.540.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh of August.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office in 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 79 540 (the "Company"), incorporated under the denomination of Compaq Computer Luxembourg S.C.A. pursuant to a notarial deed dated 5 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 17 July 2001, under number 538. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 11 August 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is opened at 3.30 p.m. with Mr Franck Deconinck, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary Mrs Marie Kayser, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the share capital of the Company from its current amount of one million one hundred fifty-six thousand five hundred forty-seven euro and fifty cent (EUR 1,156,547.50) by an amount of seven thousand two hundred thirty-three euro and seventy-five cent (EUR 7,233.75) up to one million one hundred sixty-three thousand seven hundred eighty-one euro and twenty-five cent (EUR 1,163,781.25) through the issue of five thousand seven hundred eighty-seven (5,787) new unlimited class B shares of the Company having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25).

2) Subscription and payment of the new shares.

3) Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company.

4) Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxy holder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of one million one hundred fifty-six thousand five hundred forty-seven euro and fifty cent (EUR 1,156,547.50) by an amount of seven thousand two hundred thirty-three euro and seventy-five cent (EUR 7,233.75) up to one million one hundred sixty-three thousand seven hundred eighty-one euro and twenty-five cent (EUR 1,163,781.25) through the issue of five thousand

seven hundred eighty-seven (5,787) new unlimited class B shares of the Company having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25).

Subscription and Payment

The five thousand seven hundred eighty-seven (5,787) new unlimited shares of class B are subscribed by Hewlett-Packard Luxembourg Participations S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 79 826,

here represented by Mr Franck Deconinck, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 24 August 2009, hereto attached, subject to the "Allocation" as defined below.

Hewlett-Packard Luxembourg Participations S.à r.l. makes a contribution in kind consisting in one hundred per cent (100%) (i.e. one hundred (100) shares) it holds in the entire issued share capital of Hewlett-Packard Technology Holdings I, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

for a total amount of four hundred sixty-seven million eighty thousand eight hundred thirty-two Dollars of the United States of America and seventy-one cent (USD 467,080,832.71), which corresponds to an amount of three hundred twenty-six million nine hundred fifty thousand forty-three euro and ninety cent (EUR 326,950,043.90) at the FX trade exchange rate of 25 August 2009 fixed at one point four thousand two hundred eighty-six Dollars of the United States of America / Euro (1.4286 USD / EUR).

The total amount of four hundred sixty-seven million eighty thousand eight hundred thirty-two Dollars of the United States of America and seventy-one cent (USD 467,080,832.71), which corresponds to an amount of three hundred twenty-six million nine hundred fifty thousand forty-three euro and ninety cent (EUR 326,950,043.90) is allocated as follows (the "Allocation"):

- an amount of seven thousand two hundred thirty-three euro and seventy-five cent (EUR 7,233.75), corresponding to an amount of ten thousand three hundred thirty-four Dollars of the United States of America and thirteen cent (USD 10,334.13) is allocated to the share capital of the Company, and

- an amount of four hundred sixty-seven million seventy thousand four hundred ninety-eight Dollars of the United States of America and fifty-eight cent (USD 467,070,498.58), corresponding to an amount of three hundred twenty-six million nine hundred forty-two thousand eight hundred ten euro and fifteen cent (EUR 326,942,810.15), is allocated to the share premium account of the Company.

All other shareholders of the Company have declared via their representative to renounce to any eventual preferential right to subscribe new shares at the present general meeting of shareholders.

The notary has been provided with proofs of transfer in relation to the transferred shares.

To the extent that shares in entities which are treated as disregarded entities for US tax purposes are contributed to the Company in a value for value exchange along with other shares in entities that are not treated as disregarded entities for US tax purposes, the shares issued and the increase of non stipulated share premium (onbedongen agio) provided by the Company in exchange for the shares in the disregarded entities shall equal the corresponding net equity value, whereby net equity value shall mean the assets less liabilities of the disregarded entities.

Following the issue of the new five thousand seven hundred eighty-seven (5,787) unlimited shares of class B of the Company with a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, said shares were fully paid up, as mentioned above, in accordance with the Allocation as defined above.

Hewlett-Packard Luxembourg Participations S.à r.l. expressly declares through its proxy to contribute to the Company its above-mentioned interests.

The value at which the contribution was made was approved by a report established on 27 August 2009 by the independent auditor Ernst & Young S.A., société anonyme, having its registered office in 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5565 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 47.771.

The conclusion of the report is the following:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and par value to the 5,787 new Class B shares with a par value of EUR 1,25 each together with a share premium of EUR 326.842.810,15. The total amount of the contribution is EUR 326.950.043,90."

The said report shall remain attached hereto.

The contributor, acting through its proxy, declares that:

- it is the sole owner the contributed shares and has full power, right and authority to transfer the shares to the Company;

- no persons hold any rights, conditional or unconditional, against the shares held by Hewlett-Packard Luxembourg Participations S.à r.l. in the above-mentioned company;

- the shares are free and clear of any liens, charges, claims, restrictions or encumbrances of any kind, including without limitation usufruct and pledges;
- the shares in Hewlett-Packard Technology Holdings I have been transferred with the consent of the directors of Hewlett-Packard Technology Holdings I who may, in their absolute discretion, decline to register any transfer of shares without giving any reason;
- the instrument of transfer of any share is in writing and has been executed by or on behalf of the transferor;
- the transferor is deemed to remain the holder of a share until the name of the transferee is entered in the register of members of Hewlett-Packard Technology Holdings I.

If supplementary formalities are required in order to implement the transfer of the shares, Hewlett-Packard Luxembourg Participations S.à r.l., as the contributor, will undertake the necessary steps as soon as possible and provide the undersigned notary with the relevant proof that such formalities have been accomplished as soon as possible.

Third resolution

As a consequence of the contribution above mentioned, the general meeting resolves to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

" **5.1.** The capital of the Company is set at one million one hundred sixty-three thousand seven hundred eighty-one euro and twenty-five cent (EUR 1,163,781.25) divided into two (2) limited Class A shares held by the limited shareholders ("actionnaires commanditaires") and unlimited shares held by the unlimited shareholders ("actionnaires commandités"). The unlimited shares are divided into ninety-four thousand four hundred nine (94,409) Class B shares, three hundred thirty-one thousand and thirty-four (331,034) Class C shares, four hundred twenty-nine thousand nine hundred and thirty-five (429,935) Class D shares, fifty-four thousand four hundred sixty (54,460) Class E shares, and twenty-one thousand one hundred eighty-five (21,185) Class F shares, each share having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25).

The rights and obligations attached to the shares of each class, as defined in these articles of incorporation, shall be identical except for the rights and obligations attached by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by these articles of incorporation to the various classes of shares, notably the right with respect to the distribution of income or allocation of assets or proceeds by the Company (including on its dissolution or liquidation), as defined in Articles 28 and 29 of these articles of incorporation."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at eight thousand euro (EUR 8,000).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Hewlett Packard Luxembourg S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social à 75, Parc d'Activités Capellen, L- 8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 79.540 (la "Société"), constituée sous la dénomination de Compaq Computer Luxembourg S.C.A. suivant acte notarié en date du 5 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 juillet 2001, sous le numéro 538. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné en date du 11 août 2009, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée s'est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Franck Deconinck, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie Kayser, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

1) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel d'un million cent cinquante-six mille cinq cent quarante-sept euros et cinquante cents (EUR 1.156.547,50) par un montant de sept mille deux cent trente-trois euros et soixante-quinze cents (EUR 7.233,75) jusqu'à un montant d'un million cent soixante-trois mille sept cent quatre vingt un euros et vingt-cinq cents (EUR 1.163.781,25) par l'émission de cinq mille sept cent quatre-vingt-sept (5.787) nouvelles actions de catégorie B de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25).

2) Souscription et paiement des nouvelles actions.

3) Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société.

4) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varient par les comparants, resteront pareillement annexées aux présentes.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable avant cette assemblée, les convocations d'usage n'ont pas été nécessaires.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel d'un million cent cinquante-six mille cinq cent quarante-sept euro et cinquante cents (EUR 1.156.547,50) par un montant de sept mille deux cent trente-trois euro et soixante-quinze cents (EUR 7.233,75) jusqu'à un montant d'un million cent soixante-trois mille sept cent quatre-vingt-un euros et vingt-cinq cents (EUR 1.163.781,25) par l'émission de cinq mille sept cent quatre-vingt-sept (5.787) actions de commandité de catégorie B de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25).

Souscription et Libération

Les cinq mille sept cent quatre-vingt-sept (5.787) nouvelles actions de commandité de catégorie B de la Société, sont souscrites par Hewlett-Packard Luxembourg Participations S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.826,

ici représentée par Monsieur Franck Deconinck, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 août 2009, ci-après attachée, sous réserve de l'"Affectation", telle que définie ci-dessous.

Hewlett-Packard Luxembourg Participations S.à r.l. fait une contribution en nature qui consiste en cent pour cent (100%) (i.e. cent (100) actions) qu'elle détient dans le capital social de Hewlett-Packard Technology Holdings I, une société constituée sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman,

pour un montant total de quatre cent soixante-sept millions quatre-vingt mille huit cent trente-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante et onze cents (USD 467.080.832,71) qui correspond à un montant de trois cent vingt-six millions neuf cent cinquante mille quarante-trois euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 326.950.043,90) au taux de change FX du 25 août 2009 fixé à un virgule quatre mille deux cent quatre-vingt-six dollars des Etats-Unis d'Amérique / Euro (1,4286 USD / EUR).

Le montant total de quatre cent soixante-sept millions quatre-vingt mille huit cent trente-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-et-onze cents (USD 467.080.832,71) qui correspond à un montant de trois cent vingt-six millions neuf cent cinquante mille quarante-trois euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 326.950.043,90) est affecté comme suit (l'"Affectation"):

- un montant de sept mille deux cent trente-trois euros et soixante-quinze cents (EUR 7.233,75) correspondant à un montant de dix mille trois cent trente-quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique et treize cents (USD 10.334,13) est affecté au capital social de la Société, et

- un montant de quatre cent soixante-sept millions soixante-dix mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-huit cents (USD 467.070.498,58) correspondant à un montant de trois cent vingt-six millions neuf cent quarante-deux mille huit cent dix euros et quinze cents (EUR 326.942.810,15) est affecté au compte de prime émission de la Société.

Tous les autres actionnaires de la Société ont déclaré via leur représentant vouloir renoncer à tout éventuel droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'émission de nouvelles actions à la présente assemblée générale des actionnaires.

Le notaire a reçu des preuves de transfert concernant les actions transférées.

Dans la mesure où des actions de sociétés qui ne sont pas reconnues fiscalement aux Etats-Unis sont apportées à la Société dans le cadre d'un échange de valeurs avec d'autres actions dans des sociétés qui ne sont pas considérées comme non reconnues fiscalement aux Etats-Unis, les actions émises et l'augmentation de la prime d'émission non prévue (onbedongen agio) fournies par la Société en échange des actions dans les sociétés non reconnues fiscalement, seront égales à la valeur nette comptable correspondante, laquelle est la valeur nette comptable des actifs moins les dettes des sociétés non reconnues fiscalement.

Suite à l'émission des cinq mille sept cent quatre-vingt-sept (5.787) nouvelles actions de commandité de la classe B de la Société ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, lesdites actions ont été entièrement libérées, comme décrit ci-dessus, conformément à l'Affectation, telle que décrite ci-dessus.

Hewlett-Packard Luxembourg Participations S.à r.l., agissant par son représentant, a expressément déclaré apporter à la Société les participations ci-dessus mentionnées.

L'évaluation de cet apport a fait l'objet d'un rapport établi en date du 27 août 2009 par le réviseur d'entreprises Ernst & Young S.A., société anonyme, ayant son siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5565 Munsbach, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 47.771.

La conclusion du rapport des réviseurs d'entreprises est la suivante:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and par value to the 5,787 new Class B shares with a par value of EUR 1,25 each together with a share premium of EUR 326.842.810,15. The total amount of the contribution is EUR 326.950.043,90."

Ledit rapport restera annexé aux présentes.

L'apporteur, agissant par son représentant, déclare que:

- il est seul détenteur des actions apportées et il a pouvoir absolu, droit et autorité de transférer les actions à la Société;
- aucune personne ne peut se prévaloir de droits conditionnels ou inconditionnels, à l'encontre des actions détenues par Hewlett-Packard Luxembourg Participations S.à r.l. dans la société ci-dessus mentionnée;
- les actions apportées sont libres de tous privilèges, frais, réclamations, restrictions ou charges de tout genre, y compris de toute limitation liée à tout droit d'usufruit ou de gages;
- les actions de Hewlett-Packard Technology Holdings I ont été transférées avec le consentement des administrateurs de Hewlett-Packard Technology Holdings I, qui peuvent, en totale discrétion, refuser d'enregistrer tout transfert d'actions sans donner aucune raison;
- le transfert de toute action doit a été fait par écrit et exécuté par ou au nom du cédant;
- le cédant est considéré comme restant titulaire d'une quelconque action jusqu'à ce que le nom du cessionnaire soit enregistré dans le registre des actionnaires de Hewlett-Packard Technology Holdings I.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter les transferts des actions apportées, Hewlett-Packard Luxembourg Participations S.à r.l., en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible et fournira au notaire soussigné la preuve que ces formalités ont été accomplies dès que possible.

Troisième résolution

Suite à l'apport ci-dessus mentionné, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à un million cent soixante-trois mille sept cent quatre-vingt-un euros et vingt-cinq cents (EUR 1.163.781,25) divisé en deux (2) actions de commanditaire de la catégorie A détenus par les actionnaires commanditaires et les actions de commandité détenues par les actionnaires commandités. Les actions de commandité sont divisées en quatre-vingt-quatorze mille quatre cent neuf (94.409) actions de catégorie B, trois cent trente-et-un mille trente-quatre (331.034) actions de catégorie C, quatre cent vingt-neuf mille neuf cent trente-cinq (429.935) actions de catégorie D, cinquante-quatre mille quatre cent soixante (54.460) actions de catégorie E et vingt-et-un mille cent quatre-vingt-cinq (21.185) actions de catégorie F, chaque action ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25).

Les droits et obligations attachés aux actions de chaque catégorie, tels que définis dans les présents statuts, seront identiques sous réserve des droits et obligations des différentes catégories d'actions attachés par la loi du Grand-Duché de Luxembourg et par les statuts aux différentes catégories d'actions, notamment les droits relatifs aux distributions de bénéfice ou attribution d'actifs ou de produits par (y compris lors de sa liquidation ou sa dissolution), tels que définis aux articles 28 et 29 des présents statuts."

92190

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui naîtront à charge de la Société en raison de la présente augmentation de capital, sont estimés à huit mille euros (EUR 8.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signés, ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. DECONINCK, M. KAYSER, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 01 septembre 2009. LAC / 2009 / 35523. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009121144/283.

(090145835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

DB Silver IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.895.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of August.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg

There appeared:

The company "DEUTSCHE BANK FINANCE INTERNATIONAL GmbH", incorporated under the law of Germany, having its registered office at Mergenthalerallee 77, D-65760 Eschborn, Germany,

here represented by Mr Stéphane WEYDERS, independent auditor, with professional address at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on August 24, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That "DEUTSCHE BANK FINANCE INTERNATIONAL, GmbH" is the Sole Shareholder of the company "DB SILVER IV S.à r.l.", having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 114.895, incorporated by a notarial deed on the 14th of March, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 27th of May, 2006, number 1033.

- That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, the Sole Shareholder decides to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to appoint TASL PSF S.A., Société Anonyme, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 94.933, as liquidator.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to grant full discharge to the members of the board of managers ("conseil de gérance") for the exercise of their mandates. Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro (EUR 750).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing party and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mil neuf, le vingt-six août.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société "DEUTSCHE BANK INTERNATIONAL, Gmbh", constituée sous le droit allemand, ayant son siège social au Mergenthalerallee 77, D-65760 Eschborn, Allemagne;

ici représentée par Monsieur Stéphane WEYDERS, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 24 août 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

- Que "DEUTSCHE BANK INTERNATIONAL, Gmbh", précitée, déclare être l'unique associée de la société "DB SILVER IV S.à r.l." avec siège social au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 114.895, constituée suivant acte notarié en date du 14 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1033 du 27 mai 2006.

- Que l'Associée unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'Associée Unique décide de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de nommer liquidateur TASL PSF S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 94.933.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera..

Troisième résolution

L'Associée Unique décide de donner décharge pleine et entière aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à sept cent cinquante EUROS (EUR 750).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la comparante représenté comme dit ci-avant, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande de cette même comparante, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: St.WEYDERS, G.LECUI.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} septembre 2009. Relation: LAC/2009/35554. Reçu: douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Gérard LECUI.

Référence de publication: 2009121109/94.

(090145714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

Intersec Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 106.633.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the nineteenth day of August
Before the undersigned Maître Marc LECUI, notary residing in Mersch.

THERE APPEARED:

Mr Moner Al Sati, born in Damascus (Syria), on the 8th of March 1977, residing in Building Apartment 429, Oud Mithaa, Dubai (United Arab Emirates);

here represented by Mrs Stéphanie STACCHINI, employee, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy with power of substitution

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. That the corporation "INTERSEC HOLDING S.A.", having its principal office in L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 106 633, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglister, on January 28th 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 696 of July 14th 2005;

II. That the capital of the corporation "INTERSEC HOLDING S.A." is fixed at thirty one thousand euro (31,000.- EUR) represented by three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each, fully paid;

III. That the appearing person is the sole Shareholder of the Company "INTERSEC HOLDING S.A.";

IV. That the appearing person has decided to dissolve the company "INTERSEC HOLDING S.A." with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

V. That Mr. Moner Al Sati, prenamed, being sole owner of the shares and liquidator of "INTERSEC HOLDING S.A.", declares:

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;
- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that he will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

VI. With the result that the liquidation of "INTERSEC HOLDING S.A." is to be considered closed;

VII. That full discharge is granted to the directors and the Statutory Auditor (Commissaire aux comptes) of the company for the exercise of their mandates except than in cases of gross negligence or wilful misconduct;

VIII. That the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

IX. The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at NINE HUNDRED EURO (900.- EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Monsieur Moner Al Sati, né à Damas (Syrie), le 8 mars 1977, demeurant à Building Apartment 429, Oud Mithaa, Dubai (Emirats Arabes Unis)

Ici représenté par Mme Stéphanie STACCHINI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoir de substitution. Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la société "INTERSEC HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106 633 a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jean SECKLER en date du 28 janvier 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 696 du 14 juillet 2005;

II. Que le capital social de la société "INTERSEC HOLDING S.A.", précitée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, entièrement libérées;

III. Que le comparant, prénommé, étant devenu seul propriétaire des actions de la Société "INTERSEC HOLDING S.A.";

IV. Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la Société Anonyme "INTERSEC HOLDING S.A.", celle-ci ayant cessé toute activité;

V. Que M. Moner Al Sati, prénommé, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société "INTERSEC HOLDING S.A.", qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;
- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

VI. De sorte que la liquidation de la société "INTERSEC HOLDING S.A." est à considérer comme clôturée.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et du Commissaire aux Comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs à l'exception des cas de grande négligence et de méconduites totales;

VIII. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

IX. Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à NEUF CENTS EUROS euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. STACCHINI, M. LECUIT

Enregistré à Mersch, le 21 août 2009. Relation: MER/2009/1523. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 septembre 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009121112/93.

(090145126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

DB Silver S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 110.398.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of August.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg

There appeared:

The company "DEUTSCHE BANK FINANCE INTERNATIONAL GmbH", incorporated under the law of Germany, having its registered office at Mergenthalerallee 77, D-65760 Eschborn, Germany,

here represented by Mr Stéphane WEYDERS, independent auditor, with professional address at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on August 21, 2009,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That "DEUTSCHE BANK FINANCE INTERNATIONAL, GmbH" is the Sole Shareholder of the company "DB SILVER S.à r.l.", having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 110.398, incorporated by a notarial deed on the 5th of September, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 11th of January, 2006, number 65.

- That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, the Sole Shareholder decides to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to appoint TASL PSF S.A., Société Anonyme, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 94.933, as liquidator.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to grant full discharge to the members of the board of managers ("conseil de gérance") for the exercise of their mandates. Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro (EUR 750).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing party and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède

En l'an deux mil neuf, le vingt-six août.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société "DEUTSCHE BANK INTERNATIONAL, GmbH", constituée sous le droit allemand, ayant son siège social au Mergenthalerallee 77, D-65760 Eschborn, Allemagne;

ici représentée par Monsieur Stéphane WEYDERS, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 21 août 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

- Que "DEUTSCHE BANK INTERNATIONAL, GmbH", précitée, déclare être l'unique associée de la société "DB SILVER S.à r.l." avec siège social au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 110.398, constituée suivant acte notarié en date du 5 septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 65 du 11 janvier 2006.

- Que l'Associée unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'Associée Unique décide de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de nommer liquidateur TASL PSF S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 94.933.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera..

Troisième résolution

L'Associée Unique décide de donner décharge pleine et entière aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à sept cent cinquante EUROS (EUR 750).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la comparante représenté comme dit ci-avant, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande de cette même comparante, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: St. WEYDERS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} septembre 2009. Relation: LAC/2009/35551. Reçu: douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009121106/95.

(090145711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

Interloge, Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 40.331.

Réquisition modificative du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2009

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2009 les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes: L'assemblée a décidé d'augmenter le nombre des administrateurs de trois à quatre.

L'assemblée a nommé nouveau administrateur pour une durée de six ans, Madame Sylvie Winkin-Hansen, demeurant à L- 9647 Doncols, 28, Duerfstrooss, avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2014.

L'assemblée a donné l'autorisation au conseil d'administration de déléguer ses pouvoirs de gestion journalière, y inclus les actes de disposition immobilière, individuellement à Monsieur Nico Arend, demeurant à L- 1513 Luxembourg, 72, boulevard Prince Félix, Monsieur Carlo Fischbach, demeurant à L- 2510 Strassen, 20, rue des Tilleuls et Madame Sylvie Winkin-Hansen, de sorte que chacun d'eux a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature, même pour les actes de disposition immobilière.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2014.

N. AREND

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009120032/21.

(090144283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Meridiam Infrastructure A2 West S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 146.420.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 29 juin 2009, que MERIDIAM INFRASTRUCTURE (SCA) SICAR, une société constituée au Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis à L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer, enregistrée au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 121.168, a transféré à STICHTING PENSIOENFONDS ZORG EN WELZIJN, une fondation constituée aux Pays-Bas, ayant son siège sis à NL-3702AA Zeist, Utrechtsesteenweg, enregistrée au Registre du Commerce (handelsregister) sous le numéro 41179049, représentée par PGGM Vermogensbeheer B.V., 250 parts sociales qu'elle détenait dans la Société.

Les parts sociales des associées de la Société se composent désormais de la façon suivante:

- MERIDIAM INFRASTRUCTURE (SCA) SICAR détient 250 parts sociales dans la Société;
- STICHTING PENSIOENFONDS ZORG EN WELZIJN détient 250 parts sociales dans la Société;

Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil De Gérance

Référence de publication: 2009120034/21.

(090144267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

"GAEC de Feulen (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)", Société Civile.

Siège social: L-9175 Niederfeulen, 21, rue de la Fail.

R.C.S. Luxembourg E 1.998.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juin 2009

Lors de l'assemblée générale tenue au siège social de la société le 1^{er} juin 2009, la résolution suivante a été prise à l'unanimité:

1. acceptation de la cession de parts sociales.

décision prise à l'unanimité.

Les parts sociales sont donc dorénavant réparties comme suit:

- Romain KLEIN	300 parts sociales
- Josiane KLEIN-KELLNER	700 parts sociales
	<u>1.000 parts sociales</u>

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2009120035/19.

(090144263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

ALTO Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 31, rue d'Oradour.
R.C.S. Luxembourg B 145.173.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 15 juillet 2009 la décision suivante:
La gérante a tous pouvoirs pour représenter et engager valablement la société par sa seule signature.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009120036/13.

(090144204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Benalex - Luxe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 97.084.

Le commissaire aux comptes ABAX AUDIT, S.à r.l., 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg démissionne de son mandat avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009120037/13.

(090144188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Comparex Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 129.098.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 14 janvier 2009 les décisions suivantes:

1. Démission du commissaire aux comptes la société DELOITTE SA, 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;
2. Nomination de la société PKF Weber & Bontemps avec siège social 6, place de Nancy à L-2212 Luxembourg, en qualité de commissaire, pour un mandat qui expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009120038/15.

(090144201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Kikuoka Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5412 Canach, Scheierhaff.
R.C.S. Luxembourg B 28.646.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 septembre 2008

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 septembre 2008, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

L'assemblée a constaté l'expiration des mandats des cinq administrateurs, à savoir Monsieur Nico AREND, Monsieur Carlo FISCHBACH, Monsieur Paul THILL, Monsieur André HARPES et Madame Mia SCHAACK - VAN DE BERG.

L'assemblée a accepté les cinq candidatures et a nommé comme nouveaux membres du conseil d'administration pour une durée de six ans:

- Monsieur Nico AREND, demeurant à L- 1513 Luxembourg, 72, bd. Prince Félix;
- Monsieur Carlo FISCHBACH, demeurant à L- 2510 Strassen, 20, rue des Tilleuls;
- Monsieur Paul THILL, demeurant à L- 6948 Niederanven, 10, Vir Reischtert;
- Monsieur André HARPES, ayant son adresse professionnelle à L- 1023 Luxembourg, 4, place de Strasbourg;

- Madame Mia SCHAACK-VAN DE BERG, ayant son adresse professionnelle à L- 7535 Mersch, 12, rue de la Gare.
Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire se tenant en 2014 statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Canach, le 2 septembre 2008.

N. AREND

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009120031/23.

(090144274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

AMO Holding 9 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.574.

Change ment dans la composition du Conseil d'administration

L'Assemblée générale du 10 septembre 2009 a pris acte de la démission de Messieurs Armand Gobber et Alain Gilniat, administrateurs.

L'Assemblée générale a décidé de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Ramesh Kothari, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Monsieur Kothari a été nommé pour une période de six (6) ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Egbert Jansen / Javier Lasso Peña.

Change in the composition of the Board of Directors

The Shareholder's meeting held on September 10, 2009 recorded the resignation of Msrs. Armand Gobber and Alain Gilniat, directors.

The Shareholder decided to appoint as new director Mr. Ramesh Kothari, with professional address at 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Mr. Kothari has been appointed for a term of six (6) years. His mandate will expire at the annual general meeting to be held in 2015.

For mention with a view to publishing at the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, September 11, 2009.

Egbert Jansen / Javier Lasso Peña.

Référence de publication: 2009120009/25.

(090144355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Halifax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 58.782.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 septembre 2009

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Peter van Opstal, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Guillaume Tryoen, styliste, demeurant 17, rue de Greuze à F-75016 Paris et de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009120010/19.

(090144344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Alpha Asset S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 127.151.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2009

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009120011/19.

(090144352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Belluna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 75.165.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 8 septembre 2009

1) Fin du mandat d'administrateur de:

- M. Sébastien ANDRE, démissionnaire.

- M. Jacques CLAEYS, démissionnaire.

2) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013:

- M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- M. Massimo RASCHELLA, administrateur de sociétés, né à Differdange (Luxembourg), le 16 avril 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 09 SEP. 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BELLUNA S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009120022/21.

(090144429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Expansion Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 114.623.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 31 août 2009

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

4. M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

5. M. Philippe TOUSSAINT a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 15 SEP. 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *EXPANSION REAL ESTATE S.A.*
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009120023/23.

(090144432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

AIG Invest (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 66.913.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 27 juillet 2009 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

M. Jürg LEU

Falcon Fund Management (Switzerland) Ltd., Hochbordstrasse 3, CH-8600 DÜBENDORF

M. Werner VONTOBEL

Falcon Private Bank Ltd., Pelikanstrasse 37, CH-8021 ZÜRICH

M. Sascha ZEITZ

Falcon Fund Management (Switzerland) Ltd., Hochbordstrasse 3, CH-8600 DÜBENDORF

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010,

- de renouveler le mandat de:

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 LUXEMBOURG

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour AIG INVEST (LUX)

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009120020/26.

(090144142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Nordic Cable Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 114.065.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des associés en date du 31 août 2009 que la personne suivante a démissionné avec effet au 30 juin 2009 de ses fonctions de Commissaire de la Société:

- Jonathan Zafrani, né 21 septembre 1977 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle au 112 Avenue Kléber F-75784 Paris (France)

Il résulte également de cette Assemblée Générale des associés que la personne suivante a été nommée Commissaire de la Société avec effet au 30 juin 2009 jusqu'au 19 janvier 2012:

- Benjamin Deshayes, né le 3 octobre 1979 à Caen (France), ayant son adresse professionnelle au 112 Avenue Kléber 75784 Paris Cedex 16 (France)

Le Conseil de Surveillance est composé comme suit:

- Hans Thomas Franzen

- Benjamin Deshayes

- Karim Tabet

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2009120051/28.

(090143839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Airmon Lux 2, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.664.

I. Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 3 septembre 2009, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur A, avec effet immédiat

- Nomination de Isabelle Arker, avec adresse professionnelle au 1B, Rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au mandat d'administrateur A, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012

II. L'adresse exacte de Clarence Terry est 5200, Town Center Circle Suite, FL-33486 Boca Raton, Etats-Unis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009120049/17.

(090143873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Olympe Europe Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 73.295.

Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'Administrateur de votre société, avec effet immédiat.
14.09.2009. C. Giovannacci.

Référence de publication: 2009120059/9.

(090144293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Olympe Europe Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 73.295.

Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'Administrateur de votre société, avec effet immédiat.
14.09.2009. M. Ernzerhof.

Référence de publication: 2009120060/9.

(090144296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

AMO Holding 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.866.

Changement dans la composition du Conseil d'administration

L'Assemblée générale du 10 septembre 2009 a pris acte de la démission de Messieurs Armand Gobber et Alain Gilniat, administrateurs.

L'Assemblée générale a décidé de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Christophe Jacamon, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Monsieur Jacamon a été nommé pour une période de six (6) ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Egbert Jansen / Javier Lasso Peña.

Change in the composition of the Board of Directors

The Shareholder's meeting held on September 10, 2009 recorded the resignation of Msrs. Armand Gobber and Alain Gilniat, directors.

The Shareholder decided to appoint as new director Mr. Christophe Jacamon, with professional address at 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Mr. Jacamon has been appointed for a term of six (6) years. His mandate will expire at the annual general meeting to be held in 2015.

For mention with a view to publishing at the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, September 11, 2009.

Egbert Jansen / Javier Lasso Peña.

Référence de publication: 2009120061/25.

(090144307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Mondi Technology Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 96.214.

Par résolutions signées en date du 2 septembre 2009, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Anthony Richard Attwood, avec adresse au 96, Rue Principale, L-6990 Rameldange
- David Edwin Fisher, avec adresse au 39, Rue des Genêts, L-8131 Bridel
- Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- James Paterson, avec adresse à Aviator Park, Station Road, KT15 2PG Addlestone, Surrey, Royaume-Uni

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

2. de renouveler le mandat de DELOITTE S.A., avec siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009120045/20.

(090143893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Dana European Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 95.734,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 123.594.

Par résolutions signées en date du 18 août 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Cornelia von Kunsberg, avec adresse au 8, Ifangstrasse, 8952 Schlieren, Suisse, de son mandat de gérant de classe A, avec effet au 31 août 2009.

- Nomination de Ralph Than, avec adresse professionnelle au 3939, Technology Drive, 45537-9194 Toledo, Ohio, Etats Unis, au mandat de gérant de classe A, avec effet au 31 août 2009 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009120047/17.

(090143887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

KoSa Luxembourg Capital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 147.162.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 27 août 2009 entre Sardarina SGPS, Lda et Kosa UK Limited, que les 20.002 parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- chacune représentant ensemble la totalité du capital social de la Société, sont détenues depuis cette date par Kosa UK Limited, ayant son siège social au 100 Barbirolli Square, M2 3AB, Manchester (Royaume-Uni) et enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro 04938035.

A compter du 27 août 2009, les 20.002 parts sociales sont détenues par Kosa UK Limited, prénommée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 septembre 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009120052/23.

(090143837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Philip Morris Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 14, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 8.272.

—
Extrait du procès-verbal du conseil de gérance du 25 août 2009

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la Société a été déléguée à Madame Magali Braet, demeurant à Lange Lozanastraat 147, 2018 Anvers, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2009120041/14.

(090143931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Stratos LFC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.220.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 28 août 2009

Il résulte dudit procès-verbal que:

DELOITTE S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, a été nommé en tant que commissaire aux comptes de la Société en remplacement de ERNST & YOUNG S.A.. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2009.

Maître Alex SCHMITT, Madame Chantal KEEREMAN et Monsieur James J. PARM ont été renommés administrateurs de la Société. Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2009120042/19.

(090143919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Henri Guillaume II, Société civile immobilière.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 22-24, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg E 3.955.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 28 août 2009

Suite à des cessions de parts sociales intervenues en date du 28 août 2009, il résulte que l'article 5 des statuts se lit désormais comme suit:

"Art. 5. Le capital social est fixé à 3.000.-EUR (trois mille euros), représenté par 30 (trente) parts sociales de 100.-EUR (cent euros) chacune, entièrement libérées par des apports en espèces, ce que les associés reconnaissent expressément. Les parts sociales sont détenues comme suit:

1. Monsieur Alex Schmitt,	3 parts sociales
2. Monsieur Guy Arendt,	3 parts sociales
3. Monsieur Alain Steichen,	3 parts sociales
4. Monsieur Jean Steffen,	3 parts sociales
5. Monsieur Laurent Lazard,	3 parts sociales
6. Monsieur Fabio Trevisan,	3 parts sociales
7. Madame Anne Morel,	3 parts sociales
8. Monsieur Luc Courtois,	3 parts sociales
9. Monsieur Pierre-Alexandre Degehet,	3 parts sociales
10. Madame Elisabeth Omes	3 parts sociales
Total:	30 parts sociales".

Luxembourg, le 28 août 2009.

Pour extrait conforme

Guy ARENDT

Mandataire

Référence de publication: 2009120044/28.

(090143907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Hammer Logistik A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 65.968.

Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 11. Juni 2009

Der alleinige Aktionär beschließt wie folgt:

Herr Ulrich BRESSER, Speditionskaufmann, wohnhaft in D-52066 Aachen, Ronheider Weg 13 C, wird mit sofortiger Wirkung, zum Mitglied und Delegierten des Verwaltungsrats ernannt.

Herr Gianni Victor Alexandre CANDEAGO, wohnhaft in B-4730 Raeren, Burgstraße 76, wird mit sofortiger Wirkung, zum Delegierten des Verwaltungsrats ernannt.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet und vertreten durch die alleinige Unterschrift eines Delegierten des Verwaltungsrats.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder sowie der Delegierten des Verwaltungsrats enden mit Ablauf der Generalversammlung des Jahres 2010.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 7. September 2009.
Für HAMMER LOGISTIK A.G.
FIDUNORD S.à r.l.
Unterschrift

Référence de publication: 2009120055/22.

(090144453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

**Xceram S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Accuradent S.à r.l.).**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 41, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 109.463.

Im Jahre zwei tausend neun.

Den zehnten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri BECK, mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Markus Bernd SCHÜTZ, Geschäftsführer, wohnhaft in D-54290 Trier, Hinter dem Zollamt 7.

Welcher Komparent erklärte dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ACCURADENT S.à r.l. ist, mit Sitz in L-2444 Luxembourg, 41, rue des Romains, eingetragen beim Handelsund Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 109.463 (NIN 2005 2418 438).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Tom METZLER, mir dem Amtssitze in Luxemburg-Bonneweg, am 18. Juli 2005, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1348 vom 8. Dezember 2005.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend vier hundert Euro (€ 12.400,-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile mit einem Nominalwert von je ein hundert vierundzwanzig Euro (€ 124,-), alle zugeteilt Herrn Markus Bernd SCHÜTZ, vorgenannt.

Alsdann ersuchte der Komparent den amtierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

Anteilübertragungen

Herr Markus Bernd SCHÜTZ überträgt und überlässt hiermit unter der Gewähr Rechtens, fünfzig (50) ihm gehörende Anteile an besagter Gesellschaft an die Gesellschaft mit beschränkter Haftung IBS CERAPP S.à r.l., mit Sitz in L-9779 Eselborn, 18, op der Sang, eingetragen beim Handelsund Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 145.347,

welche hier vertreten ist durch ihren alleinigen Geschäftsführer Herrn Dr.-Ing. Michael SAX, Unternehmer, wohnhaft in D-56220 Urmitz, Auf dem Bungert 7,

für den Betrag von einem Euro (€ 1,-),

Zudem überträgt und überlässt er hiermit unter der Gewähr Rechtens, fünfzig (50) ihm gehörende Anteile an besagter Gesellschaft an die Aktiengesellschaft SIMEDA, mit Sitz in L-9779 Eselborn, 18, op der Sang, Z.I. Eselborn-Lentzweiler, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 125.968,

welche hier vertreten ist durch ihre beiden delegierten Verwaltungsratsmitglieder, nämlich:

- Herrn Markus Bernd SCHÜTZ, vorgenannt,

- Herrn Ralph GOTTSCHOL, Geschäftsführer, wohnhaft in L-9745 Doennange, Maison 19,

für den Betrag von einem Euro (€ 1,-).

Sind der gegenwärtigen Urkunde beigetreten:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung IBS CERAPP S.à r.l. und die Aktiengesellschaft SIMEDA, beide vorgenannt, vertreten wie vorerwähnt, welche erklären die vorhergehenden Anteilübertragungen anzunehmen für den Gesamtbetrag von zwei Euro (€ 2,-).

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung IBS CERAPP S.à r.l. und die Aktiengesellschaft SIMEDA, beide vorgenannt, vertreten wie vorerwähnt, sind von heute an Eigentümer der ihnen übertragenen Anteile mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten.

Sie erklären eine genaue Kenntnis sowohl der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben.

Herr Markus Bernd SCHÜTZ, vorgenannt, erklärt vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde den Gesamtbetrag von zwei Euro (€ 2,-) erhalten zu haben worüber hiermit Quittung, Titel und Entlastung.

Herr Markus Bernd SCHÜTZ, vorgenannt, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft ACCURADENT S.à r.l., erklärt im Namen der Gesellschaft diese Abtretungen von Gesellschaftsanteilen anzunehmen, mit Freistellung von der in Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches vorgesehenen Zustellung.

Alsdann ersuchten die jetzigen Gesellschafter, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung IBS CERAPP S.à r.l. und die Aktiengesellschaft SIMEDA, beide vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar die nachfolgenden Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Nominalwert der Anteile auf EIN HUNDERT EURO (€ 100,-) festzulegen und stellen fest, dass sich das Gesellschaftskapital nunmehr auf ZWÖLF TAUSEND VIER HUNDERT EURO (€ 12.400,-) beläuft, eingeteilt in ein hundert vierundzwanzig (124) Anteile mit einem Nennwert von je EIN HUNDERT EURO (€ 100,-), welche wie folgt zugeteilt sind:

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung IBS CERAPP S.à r.l., vorgenannt, zweiundsechzig Anteile	62
2.- Die Aktiengesellschaft SIMEDA, vorgenannt, zweiundsechzig Anteile	62
Total: ein hundert vierundzwanzig Anteile	124

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen das Gesellschaftskapital um ZWÖLF TAUSEND SECHS HUNDERT EURO (€ 12.600,-) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von ZWÖLF TAUSEND VIER HUNDERT EURO (€ 12.400,-) auf den Betrag von FÜNFUNDZWANZIG TAUSEND EURO (€ 25.000,-) zu bringen, durch die Ausgabe von ein hundert sechszwanzig (126) neuen Anteilen mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT EURO (€ 100,-) und welche wie folgt gezeichnet und eingezahlt werden:

a) dreiundsechzig (63) neue Anteile durch den bestehenden Gesellschafter die Gesellschaft mit beschränkter Haftung IBS CERAPP S.à r.l., vorgenannt,

und zwar durch Bareinzahlung des Betrages von SECHS TAUSEND DREI HUNDERT EURO (€ 6.300,-) auf das Gesellschaftskonto der Gesellschaft ACCURADENT S.à r.l.;

b) dreiundsechzig (63) neue Anteile durch den bestehenden Gesellschafter, die Aktiengesellschaft SIMEDA, vorgenannt,

und zwar durch Bareinzahlung des Betrages von SECHS TAUSEND DREI HUNDERT EURO (€ 6.300,-) auf das Gesellschaftskonto der Gesellschaft ACCURADENT S.à r.l..

Der unterzeichnete Notar erklärt dass der Betrag der Kapitalerhöhung von ZWÖLF TAUSEND SECHS HUNDERT EURO (€ 12.600,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie ihm dies mittels einer Bankbescheinigung nachgewiesen worden ist.

Feststellung

Die jetzigen Gesellschafter, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung IBS CERAPP S.à r.l. und die Aktiengesellschaft SIMEDA, vertreten wie vorerwähnt, stellen fest, dass sich, aufgrund der vorhergehenden Kapitalerhöhung, das Gesellschaftskapital auf FÜNFUNDZWANZIG TAUSEND EURO (€ 25.000,-) beläuft, eingeteilt in zwei hundert fünfzig (250) Anteile mit einem Nennwert von je EIN HUNDERT EURO (€ 100,-) welche wie folgt zugeteilt sind:

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung IBS CERAPP S.à r.l., vorgenannt, ein hundert fünfundzwanzig Anteile	125
2.- Die Aktiengesellschaft SIMEDA, vorgenannt, ein hundert fünfundzwanzig Anteile	125
Total: zwei hundert fünfzig Anteile	250

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, nehmen den Rücktritt von Herrn Markus Bernd SCHÜTZ als Geschäftsführer an und erteilen ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, beschliessen den Gesellschaftsnamen in XCERAM S.à r.l. umzuwandeln. Artikel 2 der neuen Statuten hat demzufolge folgenden Wortlaut:

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung XCERAM S.à r.l..

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, beschliessen den Gesellschaftszweck abzuändern. Artikel 4 der neuen Statuten hat demzufolge folgenden Wortlaut:

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Herstellung, der Handel und der Vertrieb von Produkten und Halbzeugen aus technischer und medizintechnischer Keramik. Im einzelnen lassen sich die Aktivitäten wie folgt einteilen:

- Prototypen, Kleinserien- und Serienfertigung von keramischen Bauteilen, Komponenten und System lösungen für Hochleistungsanwendungen im Maschinenbau, der Elektrotechnik, dem Verschleißschutz, der Hochtemperaturtechnik sowie der Medizintechnik.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Sechster Beschluss

Die Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, beschliessen eine Neufassung der Statuten, welche folgenden Wortlaut haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung XCERAM S.à r.l..

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxembourg. Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Herstellung, der Handel und der Vertrieb von Produkten und Halbzeugen aus technischer und medizintechnischer Keramik. Im einzelnen lassen sich die Aktivitäten wie folgt einteilen:

- Prototypen, Kleinserien- und Serienfertigung von keramischen Bauteilen, Komponenten und Systemlösungen für Hochleistungsanwendungen im Maschinenbau, der Elektrotechnik, dem Verschleißschutz, der Hochtemperaturtechnik sowie der Medizintechnik.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt FÜNFUNDZWANZIG TAUSEND EURO (€ 25.000,-), aufgeteilt in zwei hundert fünfzig (250) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT EURO (€ 100,-).

Die Anteile sind wie folgt zugeteilt:

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung IBS CERAPP S.à r.l., mit Sitz in L-9779 Eselborn, 18, op der Sang, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 145.347, ein hundert fünfundzwanzig Anteile	125
2.- Die Aktiengesellschaft SIMEDA, mit Sitz in L-9779 Eselborn, 18, op der Sang, Z.I. Eselborn-Lentzweiler, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B125.968, ein hundert fünfundzwanzig Anteile	125
Total: zwei hundert fünfzig Anteile	250

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist. Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Siebter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer zu ernennen:

Dr.-Ing. Michael SAX, Unternehmer, wohnhaft in D-56220 Urmitz, Auf dem Bungert 7.

Zum kaufmännischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Ralph GOTTSCHOL, Geschäftsführer, wohnhaft in L-9745 Doennange, Maison 19,

Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die gemeinsamen Unterschriften der beiden Geschäftsführer rechtsgültig vertreten und verpflichtet, darunter obligatorisch die des technischen Geschäftsführers,

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. SCHÜTZ, M. SAX, R. GOTTSCHOL, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 11 septembre 2009. Relation: ECH/2009/1284. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 16. September 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009121141/193.

(090146260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

My Models Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 49, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 80.332.

Le Bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009120261/9.

(090144984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2009.